



DISPOSITIONS PROPOSÉES POUR L'ÉVALUATION ET L'ANALYSE DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2004 DE L'ETF

1. Contexte

En vertu du nouveau règlement financier, le conseil de direction doit analyser et évaluer le rapport annuel d'activités de l'ETF.

L'analyse et l'évaluation sont transmises à l'autorité budgétaire et à la Cour des comptes avant d'être publiées, conjointement avec le rapport. Conformément au règlement, le rapport doit être transmis aux institutions compétentes au 15 juin de l'année postérieure aux activités.

Cette procédure a été instaurée pour la première fois en juin 2004, lorsque les membres du conseil de direction ont procédé à une analyse et à une évaluation du rapport annuel d'activités 2003 de l'ETF. À cette occasion, le président a préparé, en consultation avec l'ETF, un projet d'évaluation du rapport annuel d'activités afin de faciliter la tâche au conseil de direction. Les membres du conseil de direction ont discuté et convenu du projet d'évaluation lors de la réunion du 29 juin (voir annexe).

Au cours du débat, les membres du conseil de direction ont sollicité l'avis du forum consultatif sur les aspects plus techniques afin d'assister le conseil dans l'évaluation des prochains rapports annuels d'activités. Les membres du conseil ont convenu de revenir sur cette question lors de la prochaine réunion qui se tiendra en novembre 2004.

2. Principales étapes dans la préparation du rapport annuel d'activités 2003 et de son évaluation

Le nouveau règlement financier est entré en vigueur en 2004, année qui marque l'introduction des processus d'analyse et d'évaluation dans le rapport. Les dispositions suivantes ont été prévues en vue d'adopter le rapport et de préparer l'analyse et l'évaluation.

- (a) Premier projet préparé par l'ETF en anglais pour la fin du mois de février
- (b) Premier projet vérifié par les services de la Commission pour la mi-avril
- (c) Révision du projet en anglais pour la mi-avril
- (d) Traduction du projet révisé aux langues de travail du conseil de direction pour la mi-juin¹
- (e) Préparation du projet d'analyse et d'évaluation, en anglais, par le président, en coopération avec l'ETF, pour la mi-juin
- (f) Distribution du projet d'analyse et d'évaluation aux membres du conseil de direction, du 19 au 25 juin
- (g) Réunion du conseil de direction le 29 juin 2004. Le conseil de direction a adopté le rapport annuel et l'analyse.
- (h) Envoi du rapport annuel d'activités et de l'évaluation aux autorités compétentes au 1^{er} juillet. N.B. Le règlement financier dispose que le rapport doit parvenir aux autorités pour le 15 juin.

□ _____

¹ Veuillez noter que les langues de travail du conseil de direction sont les suivantes: EN, FR, DE, IT, ES. Les langues de travail du forum consultatif comprennent également le russe.

3. Dispositions proposées en vue de la préparation de l'analyse et de l'évaluation du rapport annuel d'activités 2004 de l'ETF

À la demande du conseil de direction, la procédure suivante est proposée en vue de préparer l'analyse et l'évaluation, par le conseil de direction, du rapport annuel d'activités 2004. Celle-ci repose sur les principes ci-après:

- Le procédure doit être simple et ne pas prolonger des délais en soi considérables. Par conséquent, étant donné que les traductions aux autres langues ne pourraient être effectuées à temps, une consultation formelle et systématique du forum consultatif est exclue.
- S'agissant de l'analyse et de l'évaluation réalisées par le conseil de direction, celui-ci en assume la responsabilité, tout en demeurant libre de consulter quiconque avant de parvenir à ses conclusions.
- Il est donc proposé que le président soumette un projet de texte, dont la version définitive sera rédigée par un groupe de travail du conseil de direction qui, de sa propre initiative, décidera des parties à consulter, y compris parmi les membres du forum consultatif.
- Il est proposé que le groupe de travail soit initialement composé des pays de la troïka, lesquels pourront s'assurer les services d'autres membres du conseil de direction (et éventuellement des non membres). L'ETF assistera le groupe de travail dans ses travaux.
- Le fonctionnement du groupe de travail reposera essentiellement sur le recours au courrier électronique. Toutefois, l'ETF organisera, le cas échéant, une réunion du groupe.

4. Projet de feuille de route pour la préparation du rapport annuel d'activités 2004 et évaluation conformément à la proposition du conseil de direction

- (a) Premier projet de rapport annuel 2004 préparé par l'ETF en anglais pour la fin du mois de février 2005
- (b) Premier projet vérifié par les services de la Commission pour la fin du mois de mars 2005
- (c) Projet révisé en anglais pour la mi-avril
- (d) Préparation du projet d'analyse et d'évaluation, en anglais, par le président pour la fin avril
- (e) Envoi de la version révisée du projet de rapport annuel aux services de traduction dans les langues de travail du conseil de direction pour la mi-avril
- (f) Distribution du rapport annuel révisé et du projet d'analyse et d'évaluation aux membres du conseil de direction des États membres de la troïka pour la mi-avril
- (g) Analyse et évaluation révisées par la troïka pour la mi-mai
- (h) Traduction de l'analyse et de la révision dans les langues du conseil de direction pour le 20 mai
- (i) Réunion du conseil de direction le 7 juin 2005. Le conseil adopte le rapport d'activités, l'analyse et l'évaluation.
- (j) Envoi du rapport annuel d'activités et de l'évaluation aux autorités compétentes au 15 juin.